



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spéléologie

Question écrite n° 73188

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la délicate situation financière du comité départemental de spéléologie de l'Hérault et de toute la fédération de spéléologie. En effet, comme toute fédération sportive, ce comité perçoit une aide de l'État par le biais d'une convention d'objectifs signée avec le ministère de la santé et des sports. Suite à une diminution de 24 % de cette subvention pour l'année 2008-2009, le bilan est déficitaire de 65 000 €. La subvention de 2009 a été maintenue au niveau de 2008 ; l'exercice 2009-2010 a donc dû être adopté avec un budget d'une extrême rigueur. La fédération est en passe de ne plus pouvoir continuer à assumer la totalité de ses missions qui touchent à la fois à la formation et donc à la préservation de la sécurité de ses adhérents ainsi qu'à la découverte et à la protection du monde souterrain. Aucune compétition n'est organisée dans cette activité et donc elle ne peut pas bénéficier de financements extérieurs. En outre, cette fédération représente plus qu'une simple fédération sportive. Elle a l'agrément du ministère en charge de l'environnement, pour son rôle en matière de protection et sauvegarde de l'environnement souterrain, et celui du ministère en charge de la sécurité civile, pour son concours à des missions de sécurité civile, de prévention, de formation et d'opérations de secours en milieu souterrain. Son activité participe donc tous les jours à une meilleure connaissance collective du patrimoine souterrain, elle permet une meilleure évaluation des risques collectifs, elle permet de collecter la connaissance karstique, hydrologique, archéologique, historique et architecturale du sous-sol. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle compte prendre afin de redonner à cette fédération les financements nécessaires au maintien des missions de service public qu'assure cette fédération tant dans les domaines de la connaissance qu'en tant que vecteur de cohésion sociale.

Texte de la réponse

La subvention ministérielle accordée à la Fédération française de spéléologie (FFS) a fait l'objet en 2008 d'une diminution de 24 %. D'autres fédérations non olympiques ont vu en 2008 leur subvention diminuée en raison de la réduction des crédits alloués au secrétariat d'État aux sports. Cependant, si l'exercice comptable 2008 de la FFS s'est clos sur un déficit de - 62 443 EUR qui peut être attribué à la baisse de la subvention, il convient de rappeler que depuis 2005, alors que les subventions n'étaient pas en baisse, la Fédération française de spéléologie n'a cessé de présenter des exercices déficitaires variant de - 15 142 EUR à - 62 443 EUR. Toutefois, le secrétariat d'État aux sports continue d'intervenir à hauteur de 20 % du budget général de la FFS ; s'y ajoute la contribution des cinq conseillers techniques et sportifs qui exercent leur mission auprès de la FFS. Ce taux de soutien est bien supérieur au taux de soutien médian de l'ensemble des fédérations non olympiques, qui est de 11,38 %. L'absence d'augmentation du nombre de licenciés (moins de 75 600 personnes depuis plusieurs olympiades) fragilise la FFS. Ce soutien supérieur à la moyenne se justifie au regard des autres fédérations par le bien-fondé de la mission de la FFS et la prise en compte de sa spécificité notamment dans le domaine de la préservation du patrimoine souterrain, et en matière de transmission des connaissances liées à ce milieu.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73188

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2303

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5386